

CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le vingt-huit juillet deux mil onze, à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BAZERBES, Maire.

Étaient présents : Mmes CÉSAR - LECULLIÉ - MONTIL - NADEAU - PAJOT
NORMANDIN - ROVALDIERI
MM. AUBRIERE - CHEMIN - DELANOUE - ERBES - NYZAM
NORMANDIN - PATTEDOIE - RAMA - VILLA

Étaient absents : Mme BODIN (excusée, pouvoir donné à Mme LECULLIÉ)
MM. GOUHIER - Dany NADEAU - Didier NADEAU - TESSIER

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.



DÉLIBÉRATIONS

1. ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Vu la démission volontaire de Monsieur Yves CHEVALIER de ses fonctions de 4^{ème} Adjoint et conseiller municipal, à compter du 30 juin 2011, le Conseil Municipal décide **de procéder à l'élection du quatrième adjoint**. Il est précisé que *l'adjoint occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui siégeait précédemment à ce poste.*

Monsieur Manuel RAMA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

2. DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT D'ADDUCTION, DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Manuel RAMA comme délégué titulaire au sein du Syndicat d'Adduction, de Distribution d'eau potable et d'assainissement de la Charente-Maritime en remplacement de Monsieur Yves CHEVALIER.

3. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME

Suite à la démission de Monsieur Yves CHEVALIER, il convient de pourvoir à son remplacement de délégué au sein du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime. Monsieur Manuel RAMA est désigné comme délégué au sein dudit Syndicat.

4. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE DES COMMUNES DE LA CHARENTE-MARITIME

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un nouvel électeur auprès du Syndicat Départemental de Construction et d'Entretien de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime. Monsieur Manuel RAMA est désigné comme électeur.

5. ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE ET D'UN SUPPLEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal que suite à l'évolution démographique de DOLUS D'OLÉRON, la Commune peut désormais bénéficier d'un délégué communautaire supplémentaire au sein du conseil qui administre la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron.

Les membres de l'Assemblée procèdent à l'élection d'un délégué titulaire et du suppléant auprès de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

* Madame Marie-Hélène CÉSAR a été proclamée élue comme représentant titulaire

* Monsieur Manuel RAMA a été proclamé élu comme représentant suppléant

6. CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - DESIGNATION DES COMMISSAIRES

Vu l'article 34 de la Loi de Finances Rectificative pour 2010 portant obligation de création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs au sein des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) soumis au régime de fiscalité professionnelle unique, avant le 1^{er} octobre 2011,

Vu le rôle de la Commission Intercommunale des Impôts Directs en matière de fiscalité directe locale pour la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers ainsi que pour l'évaluation foncière des locaux commerciaux et biens divers en lieu et place des Commissions Communales,

Vu la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs comprenant onze membres,

Vu la demande expresse de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron invitant le Conseil Municipal de DOLUS D'OLÉRON à désigner avant le 31 août 2011 deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants pour la constitution d'une liste de quarante noms (20 titulaires et 20 suppléants) présentée au Directeur Départemental des Finances Publiques chargé de désigner dix commissaires titulaires et leurs suppléants en nombre égal,

les membres de l'Assemblée décident de proposer les noms des contribuables suivants :

.../...

Commissaires titulaires :

Monsieur Jean-Pierre DODIN
Le Bois de Malheur
17550 DOLUS D'OLÉRON

Monsieur Théodore PISKORZ
3 route des Faisans
La Berguerie
17550 DOLUS D'OLÉRON

Commissaires suppléants :

Monsieur Manuel RAMA
56 bis rue des Écoles
17550 DOLUS D'OLÉRON

Monsieur Bruno DELANOUE
31 rue Principale
17550 DOLUS D'OLÉRON

7. PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA SURVEILLANCE DES ALGUES D'ECHOUAGE SUR LE LITTORAL DE L'ILE D'OLERON

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'île d'Oléron a entrepris en 2010 une étude sur les algues d'échouage afin d'anticiper d'éventuels développements d'algues vertes sur le littoral oléronais.

A l'issue de cette action, notre territoire a été intégré au Réseau de Contrôle de Surveillance des algues (RCS) dont le suivi est assuré par l'IFREMER et le CEVA (*Centre d'Études et de Valorisation des Algues*) et comprendra trois actions principales :

- * Action 1 : une enquête auprès des communes littorales sur les échouages et le ramassage entrepris sur leur littoral,
- * Action 2 : trois survols du linéaire côtier, suivis de contrôles de terrain et d'estimations des surfaces couvertes par les algues vertes,
- * Action 3 : digitalisation des aires de références d'habitat des blooms (*floraisons*) macroalgues pour les 3 masses d'eaux entourant l'île d'Oléron.

Il reste toutefois à la charge de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, avec l'assistance du CEVA et IODDE, les actions de terrain suivantes :

- le suivi toutes algues,
- la prévention des risques H₂S (*sulfure d'hydrogène*) et algues vertes,
- le soutien technique aux communes pour l'amélioration des pratiques de ramassage et leur mise en conformité avec la législation,
- la valorisation des algues d'échouage.

Le coût de l'assistance aux actions de terrain s'élève à 20 440 € HT soit une participation par commune de 766,50 €.

Le Conseil Municipal décide de surseoir à la décision **de participation de la Commune de DOLUS D'OLÉRON au financement des actions liées au suivi de l'étude des algues d'échouage sur le littoral oléronais pour un montant de 766,50 € dans l'attente d'informations complémentaires de la part de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron.**

**8. AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES MOUETTES :
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'à l'issue de la consultation menée par le maître d'œuvre, l'offre variante avec option de l'entreprise FONTENEAU, Ets secondaire de SCREG SUD OUEST, 2 La Croisette, BP 7 - 17550 DOLUS D'OLÉRON, d'un montant de 251 658,64 € HT s'est avérée la mieux-disante en application de l'article 53 du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux à procédure adaptée pour l'aménagement de la Route des Mouettes, à DOLUS D'OLÉRON, à passer avec l'entreprise FONTENEAU SCREG SUD OUEST, ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

**9. REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE :
PROGRAMMATION 2011**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police au titre des « petites opérations de sécurité » pour le financement de la signalisation verticale que la Commune de DOLUS D'OLÉRON envisage d'acquérir pour sécuriser la circulation sur les voies communales. Il sera procéder à l'implantation de ladite signalisation après la saison estivale.

10. RENONCEMENT AU REMBOURSEMENT D'UN PRET

Le Conseil Municipal décide de renoncer au remboursement du prêt d'un montant de 3 048,98 € (20 000 F) consenti en 1994 à l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) pour l'aménagement hydraulique de La Perroche et de le transformer en une subvention d'équipement qu'il conviendra d'amortir dans les conditions habituelles à partir de 2012 sur une durée de 5 ans maximum.

11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES SORTIES DE LA RENARDE"

Monsieur le Président donne connaissance aux membres de l'Assemblée de la demande de subvention d'un montant de 1 060 € (mille soixante euros) formulée par Madame MALVAUD, Présidente de l'association « Les Sorties de la Renarde » dans le cadre d'un partenariat entre ladite association et l'Office du Tourisme de DOLUS D'OLÉRON ayant pour objet une offre de découverte de la Commune et de son patrimoine au travers de différentes randonnées organisées 3 fois par semaine en saison estivale.

Le Conseil Municipal décide de soutenir l'Association « Les Sorties de la Renarde » dans le cadre des crédits "Animations".

12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES AMIS DU PIGEONNIER DE LA CAILLETIERE"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, décide d'attribuer à l'association « Les Amis du Pigeonnier de la Cailletière » ayant pour objectif la préservation et la restauration de cet édifice classé, une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € (deux cents euros), pour un soutien à son fonctionnement.

13. SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME : NOUVELLES DEMANDES D'ADHESION

Le Conseil Municipal donne son accord aux demandes d'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, formulées par 3 nouvelles collectivités, à savoir :

- **LE BOIS PLAGE EN RE et SAINTES** pour la compétence "*Service public de contrôle, d'installation et de gestion d'équipements non collectifs d'assainissement*" ;

- **ANNEPONT** pour la compétence "**Organisation générale du service - Financement des investissements d'eau potable**" et pour la compétence optionnelle "**Exploitation du service d'eau potable**".

14. AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS N° 5/2011

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2011 :

CRÉDIT A OUVRIR			CRÉDIT A RÉDUIRE		
CHAPITRE	NATURE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	MONTANT
023	Virement à la section Investissement	25 600 €	022	Dépenses imprévues	25 600 €

et aux ouvertures de crédits suivantes sur le Budget de l'exercice 2011 :

OBJET	CHAPITRE ARTICLE	MONTANT
Virement de la section de Fonctionnement	Chapitre 021	25 600 €
Travaux d'aménagement Rue du Moulin (opération 11003)	Article 2152	20 000 €
Achat équipements sportifs (opération 11004)	Article 2188	3 600 €
Mobilier école élémentaire (opération 11007)	Article 2184	2 000 €

15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant la nécessité de répondre à l'accroissement de l'activité des services d'une part, et le transfert de la compétence "Enfance-Jeunesse" à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron depuis le 1^{er} avril 2011 d'autre part, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, d'actualiser et d'arrêter le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes vacants
-------	----------------	----------------	----------------

FILIERE ADMINISTRATIVE			
1°- Cadre d'emploi des attachés territoriaux			
- Attaché Principal	1	1	0
- Attaché	1	1	0
2°- Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux			
- Rédacteur Chef	2	2	0
3°- Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux			
- Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
- Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
- Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	3	3	0
- Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	1	1	0
- <i>Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 17,50/35^{ème}</i>	2	2	0

FILIERE TECHNIQUE			
1°- Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux			
- Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
2°- Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux			
- Agent de maîtrise principal	1	1	0
- Agent de maîtrise	3	3	0
3°- Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux			
- Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
- <i>Adjoint Technique 1^{ère} classe</i>	6	6	0
- <i>Adjoint Technique 2^{ème} classe</i>	8	6	2
- Adjoint Technique 1 ^{ère} classe à temps non complet 33,50/35 ^{ème}	1	0	1
- <i>Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps non complet 32/35^{ème}</i>	1	1	0
- <i>Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet 28,45/35^{ème}</i>	1	1	0
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 19/35 ^{ème}	1	1	0

FILIERE SOCIALE			
1°- Cadre d'emploi des Éducateurs Territoriaux de Jeunes Enfants			
- <i>Éducateur de Jeunes Enfants</i>	0	0	0
2°- Cadre d'emploi des A.S.E.M.			
- Agent Spécialisé Principal des Écoles Maternelles de 2 ^{ème} classe	1	1	0
- Agent Spécialisé des Écoles Maternelles de 1 ^{ère} classe	1	1	0

FILIERE MÉDICO -SOCIALE			
Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture territoriaux			
<i>- Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Cadre d'emploi des agents de police municipale			
<i>- Brigadier-chef principal</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>

16. ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN SISES AU LIEUDIT "POUSSEAU" AU PROFIT DE LA COMMUNE

Vu sa délibération en date du 19 avril 2011 décidant l'acquisition par la Commune de DOLUS D'OLÉRON des parcelles de terrain cadastrées section AC, n° 446 et 447, sises au lieudit «Pousseau » à DOLUS D'OLÉRON, d'une contenance respective de 85 ca et de 4 a et 38 ca, soit une superficie totale de 523 m², moyennant la somme globale de 1 201,20 euros (mille deux cent un euros et vingt cents) et sous condition suspensive que le nom de voirie :

"Place Marcel CARILLER
1922-2002
Résistant - déporté
Ancien de la 2^{ème} DB"

Vu la demande de Madame Carole CARILLER que soit intégrée dans l'acte notarié une clause comme quoi cette dénomination est un élément essentiel à la vente des-dits terrains, le Conseil Municipal décide de compléter sa délibération du 19 avril 2011 en demandant qu'il soit précisé dans l'acte notarié que cette dénomination est un élément essentiel à la vente des terrains de Madame Carole CARILLER.

DÉCISIONS DU MAIRE

*** DECISION N° 2011/9**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes l'emprunt de la somme de 25 600 euros destinée à financer les travaux d'amélioration de la voirie communale au taux de 3,91 % et dont le remboursement s'effectuera trimestriellement pendant 8 années à partir de 2011, avec des frais de dossier de 50 €.

QUESTIONS DIVERSES

↳ DOMAINE DE LA CAILLETIERE

Monsieur le Maire donne connaissance de l'analyse des offres reçues par les Programmistes consultés en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics pour la réalisation d'un programme de rénovation du Domaine de La Cailletière.

L'offre qui s'est avérée économiquement la plus avantageuse sur le plan technique, architectural et financier, est celle présentée par le Cabinet HEMIS, 24000 PERIGUEUX.

Le Conseil Municipal entérine ce choix.

↳ DÉMISSION DE MADAME ANNICK NORMANDIN, 6^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire donne lecture des courriers adressés par Madame Annick NORMANDIN l'informant de sa démission de son poste de 6ème adjoint chargé de l'Enfance-Jeunesse" tout en conservant ses délégations à la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron et au Pays Marennes-Oléron.

Monsieur BAZERBES informe qu'il transmettra cette démission à Monsieur le Sous-Préfet de ROCHEFORT pour acceptation et propose, compte-tenu du transfert auprès de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron de la compétence "Enfance-Jeunesse" depuis le 1^{er} avril 2011, de modifier les fonctions du 6ème adjoint qui deviendrait chargé de la Jeunesse et des Sports d'une part et d'autre part, proposera la candidature de Monsieur Bruno DELANOUE à cette fonction, sachant que les élections ne pourront se dérouler qu'après l'acceptation de la démission de Madame NORMANDIN par Monsieur le Sous-Préfet.

↳ ECO-TAXE

Monsieur le Maire annonce que la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron organise une réunion, le 31 août 2011, pour que les maires de l'île se positionnent sur l'institution ou non de l'Éco-taxe.

↪ **PAPI (PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS)**

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) provisoire pour l'Île d'Oléron.

Ces actions partiraient de 2011 pour s'étendre jusqu'à 2016.

Une réunion est prévue le 30 août 2011 à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron pour l'analyse et la priorisation des travaux.

La séance est levée à 21 heures 45.